Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260611-D2026_19-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/19
Séance du 5 juin 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	11	29 mai 2026
Votants	10	

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	Présence	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	Présence	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	Présence	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	Présence	
M. David CHARLES, conseiller municipal	Présence	
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	Présence	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	Présence	
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	Présence	
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	Présence	

Secrétaire de Séance : Nicolas BATHELLIER

OBJET : Election des représentants de la commune pour les élections sénatoriales du 27/09/2026

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

- **Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit respectivement de :
M. TASSEL, M. BATHELLIER, M. PERIAUX et Mme FLAUX.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le Maire rappelle que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.

- **Les candidatures enregistrées :**

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :
- délégué : René TRELLU
- suppléants : Jean Marie TASSEL, David CHARLES, Sabrina CHEVALIER

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
M. le Maire précise que Mme Catois, de nationalité espagnole ne peut ni se présenter ni voter.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Élection du délégué**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260611-D2026_19-DE

- M. René TRELLU : 10 voix

M. René TRELLU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- **Élection des suppléants**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :
- M. Jean Marie TASSEL : 10 voix
- M. David CHARLES : 10 voix
- Mme Sabrina CHEVALIER : 10 voix

M. Jean Marie TASSEL, M. David CHARLES et Mme Sabrina CHEVALIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.
L'ordre des suppléants étant le suivant :
- M. Jean Marie TASSEL
- M. David CHARLES
- Mme Sabrina CHEVALIER

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU



Le secrétaire de séance
Nicolas BATHELLIER

